



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enfants

Question écrite n° 12806

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées sur la situation des familles, dont l'un des enfants, handicapé, travaille en CAT, mais rentre tous les soirs chez ses parents. Ceux-ci ne peuvent bénéficier d'une demi-part supplémentaire pour leur imposition sur le revenu, ni même de l'exonération de la redevance audiovisuelle. Si cette personne handicapée vivait seule, elle aurait droit à cette demi-part fiscale, à l'exonération de la redevance, à l'aide personnalisée au logement, et coûterait en plus une somme importante en frais de suivi par un éducateur spécialisé. Il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour aider ces familles qui continuent d'héberger leurs enfants handicapés, et leur assurent de ce fait une protection et une aide importante sur le plan psychologique, sans qu'il n'en coûte trop à la collectivité.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12806

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2003, page 1353